



**ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION
DE LA CIRCULATION**

**Rue du Sécheron et rue du Château
En agglomération
Commune de Brion**

VU le Code des Collectivités territoriales, notamment ses articles L 212-1 et suivants,

VU le Code de la Voirie routière, notamment ses articles R 411-8 et R 411-25,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par les lois n° 82-623 du 22 juillet 1982 et n° 83-8 du 7 janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande en date du 26 janvier 2026 de S2R service rail route pour la SNCF Chambéry, domiciliée 18 avenue des Ducs 73000 CHAMBERY et représentée par M. PEYRILLE Cyril

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement des travaux au passage à niveau n°42 PORT et afin d'assurer la sécurité des personnes chargées de leurs réalisations, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer la conservation de cette voirie, garantir la sécurité et la commodité de la circulation publique,

A R R E T E

ARTICLE 1:

La circulation sera réglementée sur Rue du Sécheron et rue du Château dans les conditions définies ci-après.

Cette réglementation sera applicable à compter du 4.8 au 7.8.2026.

ARTICLE 2 :

Ces travaux nécessitent la mise en place d'un alternat par feux tricolores, en continu, sur la commune au niveau du pont du Mollard, dans les 2 sens de circulation.

Pour rappel, les véhicules de + de 7T5 ne pourront accéder à la rue du Sécheron.

ARTICLE 3 :

La nature des travaux se situant au passage à niveau n°42à PORT, une déviation est mise en place et les véhicules emprunteront la commune de BRION.

ARTICLE 4 :

À la fin des travaux, la voirie devra être laissée à l'identique de son état d'origine.

Mairie de Brion
347 Rue du Château
01460 Brion
Téléphone :04.74.76.19.24
Mail : mairie@brion01.fr

ARTICLE 5 :

La signalisation du chantier sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

La personne responsable est :

S2R- M. PELAGIE Renoud

Tél : 04.74.52.47.62

Mail : contact@s2r.fr

L'astreinte sera assurée par Mme DELCROIX Océane de la société S2R et joignable au 07.87.99.18.66.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- l'entreprise qui est chargée d'en assurer l'exécution
- SDIS 01
- La gendarmerie de Port

A Brion, le 4 mai 2026

**Le Maire,
Sébastien GUINET**

*P/O de l'avis adant
Magalie FERRARO BLANCO*



Mairie de Brion

347 Rue du Château

01460 Brion

Téléphone :04.74.76.19.24

Mail : mairie@brion01.fr